**Procès-verbal**

**Assemblée Générale**

**ASSOCIATION MARQUAGE**

**Mardi 24 Janvier 2023**

**Visioconférence**

La séance débute à 18h30

**Points ordinaires** :

* Présentation du Rapport d’Activités 2022 par le Coordinateur
* Présentation du Rapport Moral 2022 par le Président
* Présentation du Compte de Résultat 2022 par la Trésorière
* Vote du Rapport d’Activités : approuvé à l’unanimité des présents
* Vote du Rapport Moral : approuvé à l’unanimité des présents
* Vote du Compte de Résultat : approuvé à l’unanimité des présents
* Adhésion pour 2023 maintenu à 36 euros
* Election du Conseil d’Administration et du Bureau

 Agnès Ferry conserve ses fonctions de Trésorière : élue à l’unanimité des présents

 Stanislas Georges conserve ses fonctions de Président : élu à l’unanimité des présents

* L’adresse du nouveau siège social est validée et insérée dans les Statuts de l’association :

 Marquage, 6 rue Clapier, 13001 Marseille

**Points divers & Discussion libre** :

Évocation du programme 2023, déjà présent sur les sites internet et du bilan de 2022.

**Aix** : nous sommes en attente de la validation des dates, nous sommes confiants quant à la pérennisation du rv créé les premiers mercredis du mois. Nous espérons que la tarification soit revue à la baisse. Les marchés débuteront en mai.

**La Valentine** : 4 jours sont programmés.

Il est conseillé, notamment à Claude qui pose la question concernant les catégories qui à priori ne sont pas sélectionnées (tel que le bijou) pour La Valentine de tout de même tenter sa chance en envoyant par email à Marquage, un lien vers un support internet qui sera transmis au service marketing pour avis. Il est précisé qu’ils souhaitent ne pas créer de concurrence avec les commerces de la galerie marchande.

Lucile nous apporte son témoignage, ayant déjà participé à plusieurs reprises. Elle remarque que sur les jours de semaine c’est plutôt calme mais que la densité de clientèle est présente le samedi ce qui lui a permis de réaliser de bons chiffres d’affaires qui l’encouragent à renouveler sa participation. Elle précise pour Chloé, qui participe à l’AG et qui est illustratrice qu’une autre créatrice-illustratrice qui faisait des affiches n’avait pas très bien fonctionné, par contre une autre semblait satisfaite. Elle suppose que la façon d’interagir avec la clientèle et que les attentes sont très différentes d’une personne à l’autre.

**Lourmarin** : la Mairie a été relancée car la date du 15 août n’a pas été validée, nous attendons leur réponse. Celle du 15 juillet, l’a été. Et le w-e des 10 & 11 juin a été octroyé mais non demandé. La Mairie ayant sûrement été sensible à notre demande pour faire plus de 2 jours de marchés par an. Agnès se demande si ces restrictions sur le nombre de dates de marchés ne seraient pas dû à une pression des commerces sédentaires sur les décisions municipales, pourtant on s’accorde à penser que nos événements profite non seulement à l’image positive du village mais aussi à l’économie locale sur du court et long terme.

**Forcalquier** : les élus de ont validé les dates pour 2023 avec 2 nouvelles nocturnes, ce qui porte à 4 leur nombre. L’association proposera un tarif de participation très incitatif de 22€. Si une taxe municipale est demandée, elle sera minime (approximativement 4€).

**Sète** : pour mai, la place Victor Hugo qui est proposée par la Mairie ne nous satisfait pas car trop excentrée. Stan fait remarquer que la zone des quais peut être intéressante en termes de flux de visiteurs mais qu’en effet la place Victor Hugo est éloignée du passage et des activités. La promenade Marty proposée pour juillet semble être déjà occupée en fin de journée par le marché estival. Quant à décembre, nous sommes satisfaits de la place Léon Blum et ses abords qui ont été approuvé.

Il est évoqué le positionnement dans la rue Alsace Lorraine que nous n’avons pas retenu car il s’agit d’une rue commerçante qui nous pose problème car bon nombre de stands se retrouvent installés devant des commerces sédentaires, ce qui engendre et l’on peut aisément le concevoir, des tensions.

**Marseille** : Floriane soulève la question s’il était bien judicieux de proposer une date dans un lieu couvert en même temps que le Grand Marché de Noël des Créateurs qui se déroulait sur la place Jean Jaurès et sur le Cours Julien. Elle reconnaît qu’il s’agissait pour elle d’une solution de repli, ne disposant pas encore de matériel pour protéger ses productions en cas d’intempéries qui avait été prévues. Comme certaines autres créatrices, elle n’est actuellement pas véhiculée, elle doit donc se déplacer avec des structures légères et cela la prive de parasol-parapluie. Age lui propose de penser au co-voiturage et lui propose de faire passer une annonce pour l’aider à mettre en place cela. Stan nous informe qu’existe une solution de partage d’informations, d’échange sous la forme d’une application nommée Discord. Nous en prenons note et nous documenterons sur le sujet. Un groupe de discussions pourrait porter par exemple sur la thématique co-voiturage. Il lui est tout de même conseillé de se doter de matériel pour protéger ses productions en cas d’intempéries si elle souhaite poursuivre ses activités de vente sur les marchés. Le contact de la société Flandin, fabricant de parasol forain pourra lui être transmis par l’asso, ce qui lui permettra peut-être de bénéficier d’un tarif avantageux. Il lui est aussi répondu par le Coordinateur qu’en effet, la publi-clientèle n’était pas au rv sur le Daki Ling qui est pourtant très central à Marseille et que désormais, forts de cette expérience, nous ne proposerons plus la tenue d’un rv dans un endroit couvert simultanément aux marchés extérieurs. Comme autre désastre économique tant pour l’association que pour les créateurs, il est mentionné l’événement qui a été organisé dans les Jardins du Consulat de Sao Tomé & Principe et qui n’a pas remporté le succès escompté malgré nos efforts de communication et les investissements en animations et pour la location du lieu.

Il est déploré l’absence d’installations pour le raccordement électrique sur les places publiques marseillaises, ce qui sera dit lors de la prochaine réunion que le Coordinateur doit avoir avec l’élu aux emplacements. Lors de cette rencontre de nombreux points devront être abordés, notamment l’état déplorable du Cours Julien, en ce qui concerne la propreté, le montant des taxes et le fonctionnement de prélèvement de cette taxe qui nous pénalise beaucoup.

La place Jean Jaurès est reconnue comme plus intéressante pour limiter le stress de l’installation ce qui semble intéressée Céline, de plus la circulation des véhicules y est bien plus aisée, à la différence du Cours Julien qui est très encombré, notamment avec un étalement des terrasses de cafés et restaurants qui bloque les passages. Certains comportements des créateurs lors du remballage posent parfois problème. Il faudra rappeler que la patience, l’empathie et la courtoisie sont des vertus à ne pas négliger.

Lucile soulève la question du placement préalable des exposants pour le marché de Noël qui pourrait être une solution pour limiter le stress matinal. Le Coordinateur révèle que par expérience, la gestion des emplacements comme elle est faîte actuellement reste encore la meilleure méthode pour limiter les mécontentements et favoriser une installation optimum qui satisfasse la majorité des participants. Le placement préalable avec pose d’options ayant déjà été expérimenté.

Lucile se demande si l’extension du marché de Noël sur une aire plus grande ne diluera pas la clientèle et réduira le chiffre d’affaires de chacun. Le Coordinateur qui soulignait que la place Jean Jaurès aussi appelé La Plaine permettait d’accueillir, en plus du Cours Julien, un plus grand nombre d’exposants lui explique que cette extension est progressive et qu’à mesure que l’événement grandit, le rayonnement de la communication s’élargit et attire davantage de clients qui pour certains interrogés lors des marchés, viennent d’assez loin et découvrent en même temps le quartier. L’événement permettant ainsi la valorisation sur du long terme du quartier tout entier. La place Jaurès représente une opportunité de développement très intéressante pour cet événement à vocation national et international.

Lors de l’événement du Grand Marché de Noël des Créateurs, la quantité d’argent dans les distributeurs n’était pas suffisante par rapport à la demande ce qui engage sur deux suggestions : conseiller les créatrices et créateurs de se doter de terminaux bancaires et prévenir à l’avance les banques du périmètre d’alimenter leurs bornes de distribution.

…

Cette A.G. en visioconférence s’est bien déroulée.

Nous souhaitons poursuivre nos engagements qui participent à aider les créatrices et créateurs à vivre de leur production.

L’association Marquage remercie les participant(e)s.

Liste des participants, absents & procurations sur feuille libre annexée.

La séance est levée à 20h.

Signatures du Président et de la Trésorière :

